

# InfOlive

Entretien et culture de l'Olivier

France Olive



## Bulletin de préconisation n°11 du 29 juillet 2020

Réalisé par le :



EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE : Rendez-vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION



#### Irrigation

Les arrosages restent soutenus pour satisfaire les besoins en eau. Ajustez vos apports en fonction des éventuelles pluies orageuses.



#### Mouche de l'olive

**Vigilance renforcée à risque élevé.** Des températures élevées sont certes attendues en fin de semaine, mais **la vigilance face à la mouche reste de rigueur** car les populations sont importantes pour la saison et des pluies orageuses sont susceptibles d'encourager l'activité de ponte et de lessiver les protections en place. Vous **devez vous assurer que votre protection est toujours suffisamment efficace.**

#### Dalmaticose

**Risque élevé.** La dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles et les dégâts sont en progression. Comme cette maladie est fortement corrélée à la présence de piqûre de mouche, vous **devez protéger votre récolte contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive.**

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association française interprofessionnelle de l'olive (France Olive), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





## IRRIGATION

### 👉 Climat :

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont légèrement reculé, avec des ETP comprises entre 5 et 6 mm par jour. Des pluies orageuses ont été enregistrées en région Occitanie, notamment dans l'Aude et à l'est du Gard.

Relevés météo du 20 juillet au 26 juillet 2020		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Cumul en mm sur la semaine	ETP	41	37	41	35	40	37	42	40	39	42	42	41
	Pluies	0	0	0	0	0	0	0	3	8	2	17	3
ETP moyenne en mm / j		5,8	5,2	5,8	5,1	5,7	5,3	6,0	5,7	5,5	6,0	6,0	5,9

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo).

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, des arrêtés de restriction d'usage des eaux superficielles ont été publiés dans les départements la Drôme et du Vaucluse (bassin versant de la Nesque) : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

### 👉 Préconisation :

Les réserves en eau du sol sont épuisées, d'où un report de l'alimentation hydrique des oliviers sur l'eau d'irrigation. Aussi, les arrosages sont désormais plus importants (voir tableau suivant).

De nouvelles pluies orageuses sont attendues cette semaine. Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des pluies relevées :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau suivant.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données dans le tableau suivant.



Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 2 j (mm)	1,5	1,4	1,5	1,3	1,5	1,4	1,6	1,5	1,4	1,5	1,6	1,5
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 6 j (mm)	5,6	5,0	5,6	4,8	5,4	5,1	5,8	5,5	5,3	5,7	5,7	5,6
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 8 j (mm)	8,8	7,9	8,8	7,7	8,6	8,1	9,1	8,7	8,4	9,0	9,1	8,9
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 8 jours (mm)		11	10	11	9	10	10	11	10	10	11	11	11

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m<sup>2</sup> par défaut.

Sources données météo : CRIIAM Sud / SCP

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté à chaque arrosage doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.



## MOUCHE

### Observations

D'après les BSV du 29 juillet 2020, les relevés du réseau de piégeage indiquent toujours une pression soutenue des populations de mouches, même si les captures enregistrées ces derniers jours ont tendance à diminuer.

Les dégâts restent globalement bien maîtrisés dans les vergers correctement protégés. En revanche, sans méthode de lutte, le taux d'olives piquées augmente fortement, notamment dans les vergers peu chargés et en présence de variétés sensibles (Lucques, Grossane, Bouteillan...).

Dans les vergers au sec, les olives commencent à flétrir.

### Évaluation du risque

	<b>Vergers sensibles</b> (irrigué, variété précoce et de gros calibre, faible charge en fruits, zone littorale)	<b>Vergers moins sensibles</b> (non irrigué, variété tardive et de petit calibre, forte charge en fruits, zone de plaine ou d'altitude)
Capture de mouches	<b>Risque élevé</b> 	<b>Vigilance renforcée</b> 
Aucune capture de mouche	<b>Vigilance renforcée</b> 	<b>Vigilance renforcée</b> 

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Le **niveau de risque se situe entre vigilance renforcée et risque élevé**. Même si des températures élevées sont attendues en fin de semaine, la **vigilance face à la mouche reste de rigueur** car les populations sont importantes pour la saison et des pluies orageuses sont susceptibles d'encourager l'activité de ponte et de lessiver les protections en place.

### 👉 Préconisation

En principe, une protection a déjà été mise en place depuis que les olives sont réceptives aux piqûres de la mouche. **Si ce n'est pas le cas, il est impératif de protéger votre récolte (piégeage massif ou barrière minérale). Le piégeage massif peut s'avérer insuffisant, en particulier dans les vergers faiblement chargés et dans les petites parcelles.**

**Si les dégâts de mouche (piqûres de ponte) ou de dalmaticose augmentent en dépit de l'installation du piégeage massif ou si la dernière application de barrière minérale date de 3 semaines, il est préférable d'appliquer une barrière minérale.** Le délai entre deux applications de barrière minérale peut être inférieur à 3 semaines en cas de lessivage par les pluies (cumul de 20 mm), en cas d'érosion par le vent et en cas de fort grossissement des olives.

Stratégie barrière minérale						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Agri jardin Fructifia	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha 1 <sup>ère</sup> application Puis 30 kg/ha	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours en général sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

**Le volume de bouillie est à adapter en fonction de la taille des arbres et du volume de la frondaison. Selon votre matériel d'application, ne pas dépasser la dose de 5% d'argile dans votre bouillie.**

Sur les parcelles irriguées sensibles à la mouche, la réduction des arrosages limitera la sensibilité des olives aux piqûres de mouche.

## DALMATICOSE

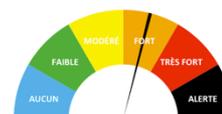
### 👉 Observation

D'après les BSV du 29 juillet 2020, la dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles et les dégâts sont en progression : le taux d'olives présentant des symptômes de dalmaticose augmente globalement et des chutes d'olives sont à déplorer.

Les dégâts peuvent être sévères sur les vergers non protégés contre la mouche.

### 👉 Évaluation du risque

Le **risque est élevé**, principalement pour les vergers insuffisamment protégés contre les piqûres de mouche et déjà sujets à des symptômes de dalmaticose lors des années précédentes.



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## 👉 Préconisation

Une bonne protection contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive reste la meilleure stratégie pour limiter les dégâts de dalmaticose sur les fruits.

À ce titre, une lutte préventive efficace contre la mouche basée sur des applications précoces et répétées de barrières minérales reste la meilleure solution pour se prémunir des dégâts de dalmaticose sur les fruits.